

800 à 1000 salariés sur le site à partir du 11 mai : pourquoi et dans quelles conditions ?

Lundi 4 mai a eu lieu la 3^{ème} réunion de la « commission sanitaire de reprise ». Dans cette commission, la direction présente les mesures qu'elle compte mettre en place dans le cadre du retour de plusieurs centaines de salariés sur le site de Lardy à partir du 11 mai.

Pour les 300 à 400 salariés qui sont venus depuis le début du confinement, ces mesures arrivent bien tard. Depuis plus d'un mois, la direction leur a fait prendre des risques en les obligeant à travailler sans l'ensemble de ces nouvelles mesures. Afin de protéger la santé de tous les salariés, la direction aurait dû stopper les activités du site de Lardy dès le début du confinement, pour ensuite envisager les mesures permettant le retour au juste nécessaire des personnes indispensables.

Mais c'est la logique des jalons et des projets qui a prévalu. C'est sous la pression des travailleurs que la direction a dû céder petit à petit quelques mesures de base (fourniture de masques, réduction du nombre de salariés dans les ailes de bancs, etc.). Ces mesures seront renforcées à partir de la semaine prochaine mais il n'est pas sûr qu'elles seront suffisantes avec la présence de 800 à 1000 salariés sur le site.

Il ne faudra pas se laisser imposer des conditions de travail qui ne nous permettront pas de préserver notre santé : les élus CGT seront disponibles, comme depuis le début de la crise sanitaire, pour échanger avec les salariés et les aider à s'organiser afin d'imposer les mesures sanitaires les plus adéquates.

La première question concerne les critères qui ont conduit à choisir les salariés qui devront revenir la semaine prochaine. Si elle indique que le télétravail reste la règle, les premiers retours de salariés nous montrent que la réalité du terrain est différente.

Pourquoi faire revenir sur site des salariés qui pourraient continuer à télétravailler ?

Ainsi, à la DEA-M, des hiérarchiques obligent certains salariés qui pourraient continuer de télétravailler à venir sur site. La raison avancée par le directeur de la DEA-MW lors de la commission sanitaire de reprise, c'est le besoin de gagner en efficacité (vitesse du réseau sur site par ex.). Selon lui, cela serait nécessaire pour passer les jalons. **Nous lui avons dit que, pour protéger la santé de ces salariés, il fallait décaler les jalons.** Seul commentaire de sa part : Renault a envoyé un courrier à l'Union Européenne pour demander le décalage de la norme EU6d-full... En attendant la réponse, aux salariés de prendre des risques !

Dans d'autres secteurs, une **logique de « quota » de présence** dans chaque UET est mise en place alors que toute l'équipe pourrait continuer à télétravailler. Est-ce pour faire revenir petit à petit les salariés et éviter un « front montant » de retours en juin ? La direction refuse de le dire car elle nie officiellement la logique de « vagues successives » de retours alors que cette démarche a bien été présentée dans plusieurs services.

Ces considérations ne devraient pas entrer en ligne de compte : **il faut limiter au maximum les risques de contagion et rester chez soi quand cela est possible.** Même la ministre du travail Muriel Pénicaud, pourtant peu favorable aux salariés, l'indique dans ces communications : le télétravail doit rester la « norme » jusqu'à l'été.

Avec les critères fixés par les directions Métier, ce sont 1165 salariés (Renault et sous-traitants) qui seraient amenés à venir sur site à partir du 11 mai. Ce lundi en début de semaine, il y avait 428 salariés présents sur site.

D'après la direction, il n'y aurait pas 1165 salariés en permanence puisque certains ne viendront qu'un ou deux jours sur site chaque semaine. Il y aura peut-être 800 à 1000 salariés en même temps sur site dès la semaine prochaine.

La direction dit « réfléchir » à communiquer aux syndicats le nombre quotidien de présents sur le site : il serait temps car elle ne l'a fait qu'au compte-gouttes depuis 7 semaines !

Prévisions de présence sur site à partir du 11 mai :

	Renault	Sous-traitants	Total
DEA-M	244	182	426
DEA-T	251	350	601
Support	18	120	138
			1165

Quelles mesures sanitaires avec le retour de plusieurs centaines de salariés ?

La direction s'apprête à remettre un « package » (gel hydroalcoolique, masque, rappel des règles à respecter, etc.) à l'ensemble des salariés qui viendront sur site. Cela concernera les salariés dont ce sera le premier jour du retour comme ceux qui sont venus depuis 7 semaines sur le site... Ces derniers auront tout connu : les premières semaines sans masque fourni par les directions car le port du masque « ne servait à rien », l'absence de gel hydroalcoolique (à part à l'accueil et à la cantine) « parce que les points d'eau pour se laver les mains sont à proximité des postes de travail », les 3 semaines sans aucune restriction sur le nombre de salariés dans une même aile de bancs (de 20 à 30 dans l'aile L39D), etc. Il aura fallu leur combat pour l'imposer.

Cantines et Réfectoires

Lors de la réunion de la commission sanitaire de reprise, la direction n'a donné que quelques détails sur les supports de communication qui seraient fournis aux salariés au moment de leur retour et sur la situation à la cantine et dans les réfectoires :

- A la cantine, 4 plages-horaires en fonction des directions avec 2 zones séparées (nettoyées après chaque rotation). Ils envisagent de faire des inscriptions puisqu'il n'y aurait de la place que pour un peu moins de 100 personnes par rotation.
- Concernant les réfectoires, les consignes vont être extrêmement pénibles : lavage des mains à chaque fois qu'on touche un frigo, un micro-ondes, une poignée, etc... Un moyen de se décharger de la responsabilité de la direction sur les salariés individuellement.

Open-space

Mais lors de la commission, **il est apparu que la direction ne prévoyait rien concernant les open-space** ! Elle a indiqué que les bureaux actuels étaient conformes à la législation (4 m² par personne et distance d'un mètre entre chaque poste de travail).

Pour nous, c'est largement insuffisant : des études ont montré que la contamination pouvait avoir lieu pour des distances supérieures à 1 mètre (notamment avec de la circulation d'air forcée, climatisation ou autres). Le port du masque n'est pas suffisant. Dans les nouveaux bureaux, les salariés sont face à face, avec des cloisons basses et une distance de tout juste 1 mètre entre les salariés.

Et rien ne serait mis en place au niveau de l'Etablissement pour édicter des règles : nombre limité de salariés par boquette, nombre limité de salariés par plateau, mise en place de Plexiglas, etc. ? Sur le terrain, certains hiérarchiques ont décidé de limiter le nombre de salariés à 2 par boquette mais cela ne peut pas reposer sur des initiatives individuelles.

Ailes de bancs et ateliers

Dans les ailes de bancs, 2 exemples ont été pris par le directeur de la DEA-TM (L39D et L9) :

- Des marquages au sol ont été appliqués pour matérialiser la distanciation physique et le nombre de salariés présents dans une même aile de bancs sera limité (pour l'instant, un affichage indique 15 personnes au maximum dans l'aile L39D par exemple). Une limitation qu'il faudrait avoir dès maintenant aussi dans les plateaux de bureaux paysagers !
- Cela va entraîner la limitation du nombre de salariés de la DEA-M qui vont pouvoir venir en même temps dans une aile de bancs dans laquelle ils ont leur moteur : on risque donc de se retrouver dans la situation où on va demander à des salariés de la DEA-M de venir sur site... pour travailler à distance avec le banc depuis leur bureau ! On verra quelle organisation la DEA-M propose... ou pas.
- Pour rappel, pendant les 3 semaines du début du confinement, il y avait entre 20 et 30 salariés en permanence au L39D (sans masque, sans gants, etc.) : il a fallu des réactions de salariés et nos interventions pour que cela change (le nombre de salariés FEV travaillant en même temps a été divisé par 2).

Désinfection des locaux partagés

Dans les réfectoires ou les toilettes, la direction dit qu'elle va doubler les passages des salariés du nettoyage. Mais elle n'annonce pas d'embauches supplémentaires au nettoyage et il y a un fort risque que cela pose problème au niveau de leur charge de travail (voir le débrayage des salariés du nettoyage à Flins hier, encart ci-dessous). D'autant plus que le matériel de protection est insuffisant alors qu'ils sont en première ligne face au Covid. Leurs gants sont de très mauvaise qualité et la direction refuse toujours de leur fournir des blouses à usage unique alors que ce sont les règles clairement édictées par le Ministère du Travail !

Pour les outils ou le matériel informatique partagés, les services ont mis à disposition des produits désinfectants qui ne sont pas tous étiquetés, ce qui peut être dangereux et qui est strictement interdit en entreprise.

Concernant les salles de réunion, une chaise sur deux a été retirée et des marquages sur les tables ont parfois été appliqués. Par contre, la direction n'a rien dit sur la désinfection de ces espaces partagés ! C'est pourtant essentiel pour ne pas avoir de contamination lors de plusieurs réunions successives.

Salariés du nettoyage en débrayage à Flins

Hier matin, des salariés du nettoyage de l'usine de Flins ont débrayé pour protester contre les conditions de travail dégradées et dangereuses, le manque d'effectif et la surcharge de travail liée au Covid-19. Cela a permis de faire baisser la pression que leur hiérarchie faisait peser sur eux mais tous les problèmes ne sont pas réglés.

En décidant de faire revenir sur le site entre 400 et 600 salariés supplémentaires (pour atteindre entre 800 et 1000 personnes), la direction augmente fortement les risques de propagation de l'épidémie. Dès le début du confinement, elle aurait dû suspendre les activités du site pour ensuite évaluer quelles mesures sanitaires étaient nécessaires pour permettre le retour de salariés une fois l'épidémie sous contrôle.

Les choix qu'elle prend sont dictés par les impératifs financiers des « Projets » et c'est sous la pression des salariés qu'elle a été obligée de prendre bien des mesures dont elle se félicite aujourd'hui.

Les élus CGT ont demandé la tenue d'un CSE Extra avant la reprise. La direction a refusé mais également la CFDT et la CFE-CGC qui n'ont pas donné suite à notre demande de réunion intersyndicale. Pourtant, si la direction fait tout pour court-circuiter les instances dans lesquelles les représentants du personnel peuvent la gêner, c'est sur le terrain, en s'organisant et agissant collectivement, que l'on peut faire changer les choses.

Pour que le télétravail soit effectivement la règle dans la période, comme pour obtenir des mesures sanitaires adéquates sur le site, n'hésitez pas à nous contacter.

*Si vous voulez recevoir nos tracts et informations ou nous joindre, envoyez un mail à cgt.lardy@renault.com. N'hésitez pas à faire circuler ce tract à vos collègues que cela pourrait intéresser. Vous pouvez également nous retrouver sur Facebook : **CGT.RENAULT.LARDY91***